

NON, NON LES CAISSES DE L'ETAT NE SONT PAS VIDES !



✘ J'en veux pour preuve cette largesse de nos dirigeants à l'égard des officiers dont les fins de mois difficiles sont bien connues. De quoi s'agit-il ? De leur attribuer une poignée de points d'indice supplémentaires (de 80 à 140 soit de 320 à 560 euros par mois) dans le cadre de la nouvelle bonification indiciaire mieux connue au ministère de la Défense sous l'acronyme NBI.

Petit rappel historique, cette NBI a été instituée en 1990 par Michel Rocard (elle n'est donc plus si nouvelle que ça) et se proposait de rénover la grille des classifications et des rémunérations. Elle voulait avant tout, dans l'esprit de son concepteur, donner un coup de pouce aux traitements des basses catégories indiciaires et notamment ceux de la catégorie C des agents de l'Etat. Les bénéficiaires, à la mise en place de la NBI, appartenaient à des catégories professionnelles ciblées et, pour être désignés devaient

occuper des postes à responsabilité particulière. Leur nombre était donc limité.

Evidemment, ces points supplémentaires octroyés à certains et pas à d'autres ont fini par susciter quelques jalousies notamment à l'endroit de ceux qui devaient les répartir dans leur service et par conséquent, peu à peu, au fil des ans, cette NBI s'est généralisée à l'encadrement puis au sommet de la hiérarchie militaire à un point tel que le Canard enchaîné du 30 novembre 2011 s'est emparé du sujet. Il est vrai qu'en arrosant les galonnés et étoilés qui ne sont pas dans le besoin, le Gouvernement a fait fort. Il est donc probable que des considérations électoralistes se cachent derrière cette générosité soudaine comme le pense Madame Rossigneux dans son article attaché au lien ci-après.

NBI pour les gradés

Photo de Michel Rocard prise dans 20minutes.fr